



Stallions. Étalons. Hengste (S.E.H) – CONTRAT DE SAILLIE

Étalon : SAMAI

1. Agent de l'Étalon

Ann Pearce

S.E.H Equine

1336 Route du Petit Bouquet

72440 Bouloire

France

Email : info@seh-equine.com

Téléphone : +33 7 88 94 38 53

2. Coordonnées du Propriétaire de la Jument

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

3. Informations sur la Jument

Nom de la jument : _____



Stud-book : _____

Année de naissance : _____

UEN (Europe / International) : _____

Numéro SIRE (France uniquement) : _____

4. Informations Vétérinaires / Livraison

Clinique vétérinaire / Centre d'insémination : _____

Adresse de livraison (si différente) : _____

Téléphone : _____

Page 1 sur 4

Pour les expéditions nécessitant une certification sanitaire vétérinaire entre pays, la semence ne peut être expédiée qu'à un établissement enregistré sur TRACES, conformément à la réglementation vétérinaire européenne.

5. Frais de Saillie – France

Prix de la saillie : 1 000 €

5.1 Conditions de paiement (France)

- 200 € payables à la réservation
- 800 € payables le 1er octobre si la jument est confirmée gestante

5.2 La saillie comprend

Deux inséminations (4 paillettes par insémination).

Frais techniques : 50 €



6. Si la Jument n'est pas Gestante

6.1 Si la jument n'est pas gestante au 1er octobre, aucun paiement supplémentaire n'est dû.

6.2 Un certificat vétérinaire confirmant que la jument n'est pas gestante doit être fourni.

6.3 Si aucun certificat n'est fourni, le solde restant sera facturé.

6.4 Ce contrat n'inclut pas de garantie poulain vivant.

6.5 La confirmation de gestation correspond à un diagnostic vétérinaire de gestation (foetus in utero) au plus tard le 1er octobre.

7. Commandes Internationales

7.1 La semence congelée est disponible au tarif suivant :

90 € par paillette

7.2 Aucune condition particulière ne s'applique aux commandes internationales.

7.3 Les frais d'expédition et la certification vétérinaire sont facturés séparément.

8. Expédition et Manutention

Page 2 sur 4

8.1 Expédition en France : environ 120 €, incluant la location du container et son retour.

8.2 Expédition internationale : prix sur demande selon la destination et les exigences de certification sanitaire.

8.3 Tous les containers de transport doivent être retournés dans un délai de 48 heures après réception.

8.4 Le propriétaire de la jument doit conserver une preuve d'expédition du retour.



8.5 En cas de non-retour du container, ou de perte du container lors du transport de retour, les frais de remplacement pourront être facturés au propriétaire de la jument.

9. Utilisation de la Semence

9.1 La semence fournie dans le cadre de ce contrat ne peut être utilisée que pour la jument nommée dans ce contrat.

9.2 Si le propriétaire de la jument souhaite changer la jument désignée, une autorisation écrite doit être demandée à S.E.H Equine, et la confirmation doit être reçue avant l'utilisation de la semence.

9.3 La semence ne peut être vendue, transférée, divisée ou donnée à un tiers.

9.4 La semence congelée fournie reste la propriété du propriétaire de l'étalon jusqu'au paiement complet.

10. Restrictions de Reproduction

Les procédures suivantes nécessitent une autorisation écrite préalable de S.E.H Equine ou du propriétaire de l'étalon :

10.1 ICSI

10.2 Transfert d'embryon (ET)

10.3 Ovum Pick-Up (OPU)

10.4 Un certificat vétérinaire peut être exigé afin de confirmer l'utilisation de la semence pour la jument nommée dans ce contrat.

11. Responsabilité

S.E.H Equine et le propriétaire de l'étalon déclinent toute responsabilité concernant :



11.1 les problèmes de fertilité

11.2 les retards de transport

11.3 les procédures vétérinaires

11.4 les blessures, maladies ou la perte de la jument

Page 3 sur 4

12. Signatures

12.1 Propriétaire de la Jument

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Lieu : _____

12.2 S.E.H Equine

Signature : _____

Date : _____

Lieu : _____